



U.C.S.A. cgt

## Compte rendu du CCE extraordinaire du 12 juillet 2016

Présent-e-s pour la CGT :

**Abal Kassim Ali Combo** (Mayotte 1ère), **Jean-Pierre Beaunes** (Guyane 1ère), **Anne Berger** (Pôle Sud-Est - Marseille), **Laurence Carpentier** (Pôle Nord Est - Lille), **Fabrice Craig** (Guyane 1ère), **Chantal Frémy** (Pôle Sud Ouest - Toulouse), **Jean-Hervé Guilcher** (Pôle Nord Ouest - Brest), **Jean-Hugues Lec-Kao** (Réunion 1ère), **Gaby Laurier** (Martinique 1ère), **Katalina Lutui** (Wallis et Futuna 1ère), **Fernando Malverde** (Pôle Nord Ouest - Vanves), **François Marlin** (Martinique 1ère), **William Maunier** (Pôle Nord Est - Metz), **Pierre Mouchel** (Pôle Sud Ouest - Bordeaux), **Aïda Pratte** (Pôle Sud Est - Marseille), **Didier Ricou** (Polynésie 1ère), **Vincent Rivière** (Pôle Sud Ouest - Poitiers).

Représentant syndical : **Marc Chauvelot** (Siège)

Invité-e-s :

**Joy Banerjee** (Rédaction Nationale-Siège) pour Info 2015 Phase 2, **Véronique Marchand** (Lille) pour la réorganisation des régions de France 3.

Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2016-2020..... 1

Projet d'évolution de l'organisation du réseau régional de France 3 .....2  
Info 2015 Phase 2 .....3

## Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2016-2020

Delphine Ernotte a beau afficher un large sourire, les faits sont têtus et les résultats des arbitrages conclus la veille du CCE sont loin d'être favorables à France télévisions.

Alors que les projections de la direction financière estiment des besoins de financement supplémentaire à hauteur de 150 M€, l'équation du COM prévoit 80 M€ de ressources supplémentaires et 70 M€ d'économies dont 50 M€ sur la masse salariale.

Conséquence, un départ sur deux ne sera pas remplacé, soit 500 suppressions de postes d'ici 2020. En dépit de l'ampleur de cette réduction d'effectifs, il n'y aura pas de licenciement, pas de PSE ni de plan de départ volontaire... Chaque départ en retraite fera l'objet d'un examen approuvé...

Face à cette nouvelle saignée sur l'emploi, les élus du CCE ont adopté une **motion** ([voir ici](#))

pour exprimer leur indignation et mettre en cause la responsabilité du gouvernement dans cette politique. La Cfdt s'est abstenue "car il ne faut pas citer François Hollande" (sic).

Au cours des débats, les élus de la CGT ont mis en évidence que les régions de France 3 et les Outre-mer fourniraient une fois encore l'essentiel des efforts d'économies.

De plus, nous avons les plus grands doutes sur la sincérité d'un plan d'affaire prévoyant 50 M€ par an sur 4 ans pour financer la totalité des projets de développement. Quand on sait que la Chaîne Info, à elle seule, nécessiterait 15 M€ par an, on a un peu de mal à s'y retrouver...

A noter que les producteurs privés sont plutôt bichonnés puisque l'engagement d'investissement dans la création audiovisuelle dépassera les 20% du chiffre d'affaires à 420 M€ par an.

# Projet d'évolution de l'organisation du réseau régional de France 3

---

A l'occasion du CCE, la direction a réalisé un document complémentaire. Il y est annoncé la création de nouvelles émissions de réseau (une par an d'ici 4 ans) et l'augmentation des PAE (➔ [voir ici](#))

Questionnée sur le périmètre de diffusion des programmes régionaux, Dana Hastier répond que l'éditorial doit être « pertinent ». « *On fera des programmes à géométrie variable suivant les périmètres. Le directeur régional qui aura trois antennes en charge ne sera pas là pour passer un rouleau compresseur. On devra définir le bon périmètre éditorial.* » Elle insiste sur le travail d'équipe. « *Ce ne sera pas une dictature. Il y aura des bonnes idées ensemble, on fera des erreurs ensemble, il y aura des réussites qu'on partagera.* ».

A propos des éditions de proximité, suite à la fermeture des Locales de Tours et Bourges, la CGT a demandé à la direction d'arrêter de jouer sur les mots. Quelle est l'orientation stratégique en la matière ? A-t-elle l'intention de supprimer l'info de proximité au prétexte que le coût de sa diffusion (5 à 10 M€ par an) se-rail trop élevé ? Et dans ce cas, va-t-on transformer les Locales en BIP ? Et que deviendront les PTA qui y travaillent ? M. Letrançant se défend mollement en annonçant l'ouverture d'un BIP à Pontarlier...

Encore une fois la direction semble suivre à la lettre les recommandations du rapport Schwartz qui préconisait un rééquilibrage entre la localisation des moyens humains et matériels et la réalité des bassins de vie. « *Le dimensionnement du maillage local pourra être repensé et rééquilibré* » expliquait-il, « *certains effectifs redéployés en fonction des besoins des territoires et de leurs évolutions, certains bureaux supprimés, réduits ou déplacés en s'appuyant notamment sur la réforme de l'information locale.* »

Pour ce qui concerne les PAE, Mme Hastier évoque le créneau du samedi après midi. Or, comme le fait remarquer la CGT, cette plage était historiquement dédiée aux émissions régionales régulières. Elle ne serait donc plus

ouverte qu'à des prises d'antenne exceptionnelles... On mesure toute la différence !

A propos de la régulation d'activité la CGT a demandé comment allait se faire l'allocation de moyens d'un établissement vers un autre. Cela s'imposera-t-il à un directeur régional ou aura-t-il le droit de refuser ? Pour M. Montels, chaque région disposera de ses moyens propres mais il n'est pas envisageable de ne pas prêter des moyens qui ne seraient pas utilisés. « *La coercition, ça ne marche pas précise Mme Ernotte, ce qui fonctionne c'est l'incitation à coopérer* ». Mouais.

La CGT a aussi évoqué l'inquiétude des services d'antenne qui auront deux responsables, l'antenne programme et le numérique, avec tous les troubles que peut causer l'organisation matricielle.

La CGT a rappelé que l'info consultation dont les grands principes sont encadrés par l'accord de méthode signé par la CGT et FO (➔ [voir ici](#)), devrait permettre d'analyser les projets de façon assez fine. Même si le projet de réorganisation est global, il conduit à l'élaboration de 12 projets spécifiques, avec une organisation notablement différente en fonction du dimensionnement des régions. En terme d'effectifs par exemple, l'échelle va de 1 à 5 entre le Val de Loire et le Grand Est...

Le DRH de France 3 reconnaît que la capacité de mutualisation sera différente entre les directions sur les ressources humaines, la finance, les moyens techniques... Pour lui, il faudra savoir faire vivre ces différences au sein du réseau. « *Il y aura des étapes, avec des administrateurs d'antenne qui n'existeront pas partout* » (...) « *Pour le pôle Nord-ouest, qui connaît les plus grosses transformations (passage d'un Pôle issu de 3 régions à 5 nouvelles régions), il faudra adapter l'organisation en tenant compte de ce qui existe et qui marche.* » (...) « *Ainsi la gestion d'antenne, qui a été mutualisée, restera centralisée à Rennes, au niveau des délégués antennes/programmes...* ». « *Il y aura des adaptations, qui pourront être temporaires* ».

## Info 2015 Phase 2

---

Info 2015 est un mauvais projet qui mettra à mal le pluralisme de France télévisions. Les salariés ne s'y retrouvent pas, surtout ceux issus de France 3. Le 29 juin, lors de la présentation des grilles de rentrée, ils n'ont pas souhaité faire la fête sur les cendres de la rédaction nationale. « *Voulez-vous être la présidente qui aura supprimé une rédaction ?* » a questionné fortement un journaliste de la Rédaction Nationale.

Pour Mme Ernotte, le projet est ancien, il a déjà été débattu, il y a un désaccord de fond, mais la fusion est inéluctable dans un groupe public comme FTV.

Pour la CGT, rien n'est inéluctable. Que ce soit pour Radio France, groupe public qui a su conserver des rédactions différentes (sans s'interdire des mutualisations intelligentes), à l'Assemblée où LCP et Public Sénat qui partagent pourtant le même canal hertzien ont des structures totalement séparées, en passant par

FTV où, dans les régions, la même direction a décidé de maintenir à l'écart les correspondants régionaux de France 2 et les rédactions régionales.

Michel Field affirme passer son temps à donner des gages de l'indépendance des rédactions mais il continue le mouvement de fusion. Le service politique déménagera en octobre pour ne pas avoir à le faire après les présidentielles « *ce qui décalerait tous les wagons qui suivent.* ». En même temps, conscient de l'hyper sensibilité du dossier, M. Field veut limiter la fusion à une conférence de rédaction commune, mais on va laisser dans un premier temps son autonomie à chacun des deux services. « *On veut être ferme sur la ligne mais souple dans la mise en œuvre, car ce service va être en sursis pendant cette période.* ».

C'est la stratégie de la grenouille. Plutôt que la plonger dans l'eau bouillante, mieux vaut faire chauffer l'eau doucement... jusqu'à ébullition...

Prochain CCE le 26 septembre.

*D'ici là les élus de la **CGT** se tiennent à votre disposition.*

*Ils souhaitent de bonnes vacances à ceux qui partent et bon courage à ceux qui continueront à travailler. En particulier les salariés qui seront en poste sur la Chaîne Info ou plutôt sur la nouvelle offre d'information du service public.*

Paris, le 21 juin 2016



## **Motion des élus du CCE extraordinaire du 12 juillet 2016**

Les orientations stratégiques de France télévisions, déjà présentées lors de la séance du 3 mai dernier, reprennent les grandes lignes de la feuille de route tracée par le gouvernement dans le rapport de Marc Schwartz de février 2015.

Le projet de COM (Contrat d'objectifs et de moyens 2016-2020), remis au début de cette séance du CCE extraordinaire, est pour l'instant incomplet puisqu'il ne comporte aucun des 11 indicateurs qui sont encore en cours de négociation avec l'actionnaire et qui nous seront adressés ultérieurement.

Pour ce qui concerne l'équilibre d'ensemble de ce projet, force est de constater que le compte n'y est pas. L'abondement des ressources est loin de prendre en compte les besoins cumulés (évolutions inéluctables et besoins d'investissement, Chaîne info, plate forme S-VOD, création, numérique, relance des programmes régionaux et ultramarins et HD, droits sportifs, etc.) qui paraissent largement sous évalués (150 M€ d'ici 2020, dont 50 M€ en tout et pour tout pour les développements).

Pour atteindre l'objectif, Delphine Ernotte prévoit un plan d'économies de 70 M€ dont 50 M€ sur la masse salariale via le non remplacement de 500 départs en retraite soit 1 sur 2. Un nouveau plan d'économies drastiques après celui mis en œuvre par Remy Pflimlin entre 2012 et 2015 qui aura fait baisser les charges de 70 M€ et les effectifs de 750 ETP. Au total, sur la période, France télévisions subirait une baisse de ses effectifs permanents de 1250 ETP, soit 12,5%. Une véritable saignée sociale.

Dans le texte fourni en séance, de très nombreuses hypothèses ne sont pas ou mal documentées : l'évolution de la masse salariale, le raisonnement en euros constants, les coûts de grille, les résultats des filiales, le tableau de financement, les incertitudes liées à une trésorerie négative, ce qui ne permet pas aux élus de rendre à ce jour un avis éclairé.

Quoi qu'il en soit ce document vient encore plus renforcer les inquiétudes déjà exprimées par les élus par rapport au modèle économique de France télévisions qui n'est toujours pas reconstruit. A un an d'une alternance annoncée à haut risque pour FTV (cf. le Rapport Leleux-Woerth préconisant la suppression de la pub en journée), François Hollande restera dans l'histoire comme un des ennemis les plus constants de l'audiovisuel public.

Paris, le 12 juillet 2016

15 voix pour  
9 abstentions

Motion soutenue par la CGT et FO

# francetélévisions

**CCE extraordinaire du 12 juillet 2016**

**Poursuite de l'information / consultation**

**sur le projet d'évolution de l'organisation du réseau régional de France 3**

**Document complémentaire en réponse aux questions posées  
lors de la réunion du CCE des 15 et 16 juin 2016 et des  
premières réunions d'information des CE régionaux  
des 21, 24 et 28 juin 2016**

## Table des matières

1	Contexte du document.....	2
2	Stratégie éditoriale.....	2
3	Autonomie des directions régionales.....	3
3.1	Un principe.....	3
3.2	L'autonomie en pratique.....	4
3.3	Le rôle de la Direction du réseau.....	5
4	Les fonctions numériques.....	8
5	Les adaptations du fonctionnogramme cible.....	9
6	Accompagnement des cadres directement impactés.....	10
7	Matrice de transfert des postes.....	10

**NB :**

- *Dans un souci de commodité et de confort de lecture, le masculin est employé pour désigner les postes et les collaborateurs, bien qu'il puisse désigner un homme ou une femme.*
- *Le conditionnel a été privilégié compte tenu du statut de projet de l'organisation présentée ; l'éventuel emploi ponctuel du présent ou du futur n'affecte pas la nature de projet du document.*

## **1 CONTEXTE DU DOCUMENT**

---

Le projet d'évolution de l'organisation du réseau régional de France 3 a été présenté au Comité central d'entreprise des 15 et 16 juin 2016. A l'issue de la présentation, les membres du CCE ont souhaité qu'une réunion extraordinaire du CCE soit convoquée pour aborder plus en détail le projet.

Depuis cette présentation, pour répondre à la demande des élus, le Directeur délégué de France 3 chargé du réseau régional, Yannick Letranchant, ainsi que le Directeur des ressources humaines de France 3, Olivier Godard, sont intervenus dans les instances régionales pour présenter le projet et recueillir les interrogations qu'il suscite, dans le cadre d'une information à la Direction Territoriale Corse et dans le cadre d'une première information en vue d'une consultation, aux Comités d'Etablissements des quatre Pôles de gouvernance concernés.

L'ensemble de ces échanges a notamment permis d'identifier les principaux points qu'il apparaissait nécessaire de préciser et auxquels le présent document s'applique à répondre.

## **2 STRATEGIE EDITORIALE**

---

Parmi les orientations stratégiques de France Télévisions, France 3 est l'un des principaux axes de développement de l'entreprise. L'ambition est notamment d'affirmer et de renforcer l'identité régionale de France 3, tant dans ses rendez-vous d'information, dans ses programmes régionaux et nationaux, que dans ses offres numériques.

Le réseau régional de France 3 doit en outre prendre en compte le nouveau découpage territorial, continuer d'optimiser ses ressources et de développer l'offre numérique régionale.

Si l'affirmation de l'identité régionale de France 3 passe par une augmentation de la part des programmes nationaux à caractère régional (ex : magazines comme le *Monde de Jamy* désormais tourné uniquement en région), elle repose prioritairement sur une plus grande place et une meilleure visibilité données aux contenus régionaux dans la grille de France 3.

L'objectif est de structurer les offres régionales télévisuelles et numériques autour de 13 marques fortes et légitimes, sur un périmètre cohérent avec le nouveau découpage territorial des régions tout en préservant une offre de proximité (information et événementiels notamment).

Il est prévu d'ouvrir en parallèle et progressivement de nouvelles cases régionales avec :

- la création de 4 nouvelles cases magazine sur la période 2016/2020 (un magazine culturel sera étudié en priorité)
- le développement des opérations événementielles de réseau (minimum 2 par an dès 2016 avec un objectif de 4 par an à partir de 2018)

- l'ouverture de créneaux régionaux en prime time ; une première expérimentation est prévue en 2017 avec un objectif de deux, à partir de 2018 (différentes formules seront testées).

S'agissant de l'information, le travail engagé pour améliorer les contenus et l'écriture de nos journaux télévisés régionaux, pour mieux couvrir l'ensemble de nos territoires, pour en refléter la diversité et en décrypter toute l'actualité, sera poursuivi.

Le numérique est un enjeu essentiel de positionnement de France 3 dans les régions. Le contexte concurrentiel y est plus fort qu'en télévision. L'actuelle montée en puissance de la vidéo constitue une opportunité pour France 3 de se démarquer des offres concurrentielles, notamment de la presse quotidienne régionale qui investit de plus en plus l'image. Les offres numériques régionales de France 3 doivent gagner en visibilité, en proximité et en réactivité.

En termes de visibilité, les offres numériques devraient tirer profit de la puissance des 13 nouvelles marques régionales. Pour développer la proximité, il est prévu de travailler sur des approches par bassin de population, pays/territoires et thématiques pour être au cœur du quotidien, des préoccupations et des centres d'intérêt des Français.

Mais l'objectif essentiel reste l'intégration du « digital d'abord » dans notre culture, notre conception de notre mission de média de service public, et dans nos pratiques audiovisuelles. Les 3 grands axes de développement envisagés sont ainsi :

- le renforcement d'une logique de fil d'information avec un traitement et une temporalité différents entre l'offre numérique et TV ;
- la conception de nouveaux formats adaptables à tous les écrans (hybridation des contenus) ;
- la création et l'exposition de nouveaux contenus et formats spécifiques à l'univers numérique en privilégiant des pratiques audiovisuelles innovantes, en permanente évolution. L'univers digital offre notamment des possibilités de prises d'antenne numériques que ne permet pas la télévision.

## **3 AUTONOMIE DES DIRECTIONS REGIONALES**

---

### **3.1 UN PRINCIPE**

Le projet n°11 du plan stratégique de France Télévisions prévoit de renforcer l'autonomie managériale au sein de l'entreprise. L'objectif est de « déléguer, dans une logique de confiance a priori, par une responsabilisation plus forte au bon niveau de proximité, afin de simplifier les process, favoriser la transversalité des projets, le travail collaboratif et la coopération. »



L'évolution de l'organisation du réseau régional de France 3 s'inscrit naturellement dans cette logique. La suppression des pôles permettrait de facto, en supprimant une strate hiérarchique, d'accélérer la prise de décision.

Au sein des directions régionales, le rattachement hiérarchique direct des principales fonctions essentielles au pilotage de l'activité permettrait également de simplifier les process.

Cette organisation a été pensée pour recentrer les directions régionales sur le cœur de métier : fabriquer et diffuser des contenus télévisuels et numériques. Les fonctions support auraient vocation à intervenir, comme leur nom l'indique, en soutien et en accompagnement des opérationnels : en proximité pour aider au pilotage de la direction régionale (RH, finances), en mutualisation au niveau du réseau (régulation, IMGHSE notamment) pour gagner en efficacité.

## **3.2 L'AUTONOMIE EN PRATIQUE**

### **3.2.1 AUTONOMIE EDITORIALE**

L'un des objectifs de cette évolution d'organisation est de donner une nouvelle dynamique aux capacités d'initiatives et d'innovation des managers et des équipes régionales.

Il est prévu pour cela de laisser plus d'autonomie aux directeurs régionaux pour :

- Programmer, à l'intérieur des cases régionales et dans le respect de la ligne éditoriale de ces cases, les contenus qu'ils jugent les plus pertinents. Ex :
  - Il appartiendrait au directeur régional par exemple de définir le mode d'approvisionnement de ses cases (production fraîche, réexposition de ses programmes, imports d'autres régions, ...)
  - Il définirait le périmètre d'exposition de ses contenus (offre régionale, offre de proximité). Tous les programmes n'ont pas forcément une pertinence sur la zone élargie de la (nouvelle) région mais sur le périmètre plus resserré d'une antenne de proximité par exemple.
  
- Programmer un décrochage événementiel :
  - Le directeur régional aurait en effet la liberté de décrocher de l'antenne nationale de façon autonome (sous réserve naturellement d'en informer la Direction des antennes et des programmes régionaux), à l'intérieur de certains créneaux horaires. Comme aujourd'hui, l'objectif d'audience d'une prise d'antenne événementielle devra être a minima équivalent à l'audience moyenne du programme occulté.
  - Il serait néanmoins nécessaire de préciser les créneaux « protégés » définis par l'antenne nationale en fonction des impacts potentiels (sur la publicité par ex.). Sur ces créneaux, le Directeur régional pourrait, comme aujourd'hui, initier un décrochage événementiel après échange avec la Direction de l'antenne et des programmes régionaux et la Direction de l'antenne nationale.

- Définir sa stratégie de production
  - Dans le cadre de son budget de programmes et dans le respect de la ligne éditoriale générale définie pour les antennes régionales, le Directeur régional organiserait en toute autonomie son plan de production pour approvisionner sa grille.

### **3.2.2 AUTONOMIE BUDGETAIRE**

Le Directeur régional serait, comme l'est actuellement le Directeur de pôle, responsable de son budget et autonome dans son emploi.

Le cadrage budgétaire effectué en amont permettrait de garantir la cohérence des moyens annuels alloués avec l'activité prévisionnelle. Le Directeur régional pourrait, à partir de ce cadrage, revoir la répartition de ces moyens pour prendre en compte d'éventuelles évolutions dans ses choix éditoriaux (par exemple : inflexion de sa politique événementielle, développement de nouveaux projets...).

Il en serait de même s'agissant des achats hors programmes, sous réserve de s'assurer du respect des règles de la commande publique qui, indépendamment des choix d'organisation et de fonctionnement, imposent une consolidation des besoins et des périmètres d'engagements au niveau de l'entreprise.

Il est toutefois prévu de développer les outils et contrats cadres qui permettraient aux opérationnels d'initier de façon autonome les achats en fonction de leurs besoins, tout en s'inscrivant dans une procédure juridiquement sécurisée. Il s'agirait d'une des missions confiées à la plateforme IMGHSE et à la DCER, rattachées à la direction du réseau (en lien avec les directions idoines de France Télévisions).

## **3.3 LE ROLE DE LA DIRECTION DU RESEAU**

### **3.3.1 LES DIRECTIONS EDITORIALES (ANTENNES ET PROGRAMMES, NUMERIQUE, INFORMATION)**

Trois directions éditoriales existent actuellement au sein de la Direction du réseau : la Direction de l'antenne et des programmes régionaux, la Direction de la stratégie numérique régionale, la Direction de l'information régionale.

Ces trois directions ont d'ores et déjà, outre leurs fonctions propres, un rôle d'animation et de coordination des activités et des équipes régionales dans leurs secteurs respectifs en privilégiant une approche transverse des dossiers et l'échange des bonnes pratiques (travail en mode projet).

L'évolution de l'organisation proposée n'a pas vocation à modifier la nature et l'étendue de cette mission.

La Direction de l'information régionale continuerait de travailler en étroite collaboration avec les rédacteurs en chef. Tout au plus, la meilleure prise en compte du numérique au sein des rédactions (au travers du chef d'info numérique) nécessiterait de renforcer ses échanges avec la Direction de la stratégie numérique régionale.

La Direction de la stratégie numérique régionale, qui anime actuellement fonctionnellement la communauté des pilotes web, continuerait de définir la stratégie éditoriale numérique, dans laquelle les directions régionales devraient s'inscrire, ainsi que les offres communes à l'ensemble du réseau.

Elle animerait désormais fonctionnellement le réseau des délégués numériques et aurait vocation à accompagner les rédacteurs en chef et/ou les chefs d'info numérique dans leur quotidien.

Comme aujourd'hui, le partage d'informations sur les projets resterait essentiel pour organiser la circulation des produits et contenus, fondamentale dans l'univers numérique.

La Direction de l'antenne et des programmes régionaux, qui définirait comme aujourd'hui la stratégie éditoriale des antennes régionales, continuerait de jouer son rôle de coordination des responsables d'antenne et de programmes.

Elle devrait néanmoins renforcer son rôle d'animation : là où elle animait fonctionnellement 4 directeurs délégués à la coordination éditoriale, elle aurait en charge l'animation fonctionnelle des 12 délégués à l'antenne et aux programmes (+Corse). La suppression d'un échelon hiérarchique (actuels directeurs délégués à la coordination éditoriale des pôles) devrait permettre de simplifier le partage des informations entre les régions et la Direction du réseau.

Elle interviendrait moins dans la conception des offres, notamment événementielles, celle-ci devant relever de la responsabilité des directions régionales. Garante de la cohérence de l'ensemble de l'offre régionale, elle devrait néanmoins veiller au respect de la ligne éditoriale générale et accompagner les directions régionales dans leurs choix éditoriaux, notamment en évaluant la performance des programmations et contenus proposés (dans une démarche de confiance a priori et de contrôle a posteriori, conforme aux orientations stratégiques managériales de l'entreprise).

### ***3.3.2 LA DIRECTION DE LA COORDINATION ET DES RESSOURCES***

L'organisation proposée prévoit le rattachement des actuels directeurs délégués à la régulation et responsables IMGHSE des pôles à la Direction de la coordination et des ressources du réseau.

Comme précisé au 4.1, les fonctions support auraient vocation à intervenir en soutien et en accompagnement des opérationnels. L'objectif serait de gagner en efficacité et d'avoir une vraie valeur ajoutée au profit du cœur de métier.

C'est le cas de la régulation d'activité qui permet, notamment, d'identifier les méthodes et l'organisation de moyens susceptibles de faciliter la faisabilité d'un projet. C'est également le cas des fonctions IMGHSE qui permettent, en fonction du périmètre couvert, d'avoir des effets de leviers, et d'assurer la cohérence des politiques immobilières, mobilières, de sécurité et de santé.

## **La régulation d'activité**

Instaurée lors de la réforme de 2010, la régulation d'activité a permis une maîtrise des moyens tant humains que techniques dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Il est vrai que dans ce cadre, cette fonction a pu être perçue comme une strate de validation préalable des projets éditoriaux et par là, donner l'impression d'orienter l'éditorial voire de le piloter.

Cependant, tel n'est pas le seul rôle de la régulation d'activité. L'organisation et la mutualisation des ressources au sein des pôles a aussi permis aux antennes les moins dotées, notamment les antennes dites émergentes, de bénéficier, ponctuellement sur certaines opérations ou de manière plus pérenne, d'une allocation de ressources adaptée à leur ambition éditoriale.

L'objectif serait de pérenniser ces deux aspects dans la nouvelle organisation, sous une forme différente.

L'organisation et la maîtrise des moyens seraient dorénavant pilotées par l'Organisateur d'activité au sein des antennes. Il lui appartiendrait de réguler l'activité, en lien avec le Rédacteur en chef, le Chef de centre et bien entendu le Délégué à l'antenne et aux programmes et le Délégué au numérique. Les directeurs délégués à la régulation pourraient être sollicités comme conseils dans une phase de prise en main de leur fonction par les organisateurs d'activités et au-delà, en fonction des besoins.

Pour l'essentiel, le rôle des directeurs délégués à la régulation serait alors d'organiser, en fonction des besoins, la mutualisation des moyens à l'échelle du réseau, entre les directions régionales afin de faciliter la mise en œuvre des projets éditoriaux. Ils ne décideraient pas de la mise à l'antenne d'un projet ; ils auraient plutôt vocation à permettre à tous les projets d'exister, dans la mesure des moyens disponibles, en faisant en sorte qu'au-delà des frontières des anciens pôles, la circulation des moyens soit fluidifiée et devienne effective au niveau du réseau.

Les directeurs délégués à la régulation auraient par ailleurs un rôle essentiel, grâce à leur vision globale de l'ensemble de l'activité des directions régionales, dans le partage des bonnes pratiques à l'échelle du réseau.

En résumé, cette nouvelle organisation doit permettre à la fonction régulation d'évoluer dans une dimension plus transversale sur l'ensemble du réseau mais aussi de développer une politique d'amélioration de la performance opérationnelle.

## **La plateforme IMGHSE**

Egalement instaurée lors de la réforme de 2010, cette fonction a permis d'optimiser un certain nombre de contrats de prestations de service ou d'achats sur le périmètre des pôles. Là également, il s'agirait, dans l'organisation proposée, de décroïsonner et de développer une véritable politique de réseau en la matière, et de favoriser le partage de bonnes pratiques.

L'un des autres volets de la fonction IMGHSE concerne le domaine de l'hygiène et la sécurité. Des avancées significatives ont été constatées, liées à l'organisation en pôles. Cette fonction a notamment permis d'apporter expertise, préconisation et soutien aux animateurs prévention et sécurité,

d'uniformiser un certain nombre de documents et d'indicateurs visant à déployer une politique homogène en la matière. Cette cohérence doit aujourd'hui être observée sur l'ensemble du réseau, au travers du fonctionnement en plateforme envisagé, et d'un rattachement à la Direction du réseau.

---

En résumé, l'organisation envisagée ne traduit en aucune façon une volonté de centraliser les décisions, au détriment de l'autonomie des directions régionales. Tout au contraire, au-delà de garantir la cohérence globale de l'ensemble, l'objectif poursuivi est d'instaurer une véritable politique de réseau au service des antennes et équipes régionales, et par là même, au service des directeurs régionaux qui doivent demeurer in-fine les décideurs.

## **4 LES FONCTIONS NUMERIQUES**

---

Aujourd'hui, le pilotage des activités numériques est assuré par les pilotes web, sous la responsabilité des délégués régionaux. Cette organisation a permis de développer, avec succès, les offres numériques. On observe en revanche une concentration des activités numériques au sein des cellules web qui ne permet plus aujourd'hui de faire face à deux enjeux : intégrer le numérique dans les pratiques quotidiennes du plus grand nombre et organiser la temporalité des offres.

L'organisation proposée permettrait d'inscrire le numérique dans une nouvelle approche : les contenus ne doivent plus se concevoir selon une logique verticale, en silo (télévision vs univers numérique), mais selon une logique horizontale et temporelle (comment, à partir d'une information, d'un événement, d'un sujet, organiser son traitement, son enrichissement selon le media et sa diffusion dans sa temporalité).

Le chef d'info numérique serait en charge de la production du flux quotidien. Sa mission serait de faire vivre une information sur les différents supports (numériques et TV) tout au long de la journée. Son rôle est d'organiser le traitement de cette information, en prenant en compte la temporalité de chaque support, pour lui donner une visibilité qui exploite tous les modes d'exposition à sa disposition. Son intégration à la rédaction, sous la responsabilité du rédacteur en chef, lui permettrait d'être dans cette dynamique de flux quotidien.

Le délégué numérique interviendrait dans une temporalité différente, plus en amont et en anticipation. Il aurait pour mission de décliner, au niveau de sa direction régionale, la stratégie numérique du réseau. Il coordonnerait, veillerait ou assurerait l'approvisionnement en contenus des supports numériques hors flux quotidien : production des offres événementielles, traitement des sujets ou thématiques qui ne relèvent pas de l'actualité quotidienne, et plus généralement toutes les opérations spécifiques au numérique ou hybrides (TV + numérique), qui doivent être anticipées, structurées, coordonnées.

Le rattachement auprès de lui des éditeurs web des antennes de proximité permettrait d'assurer l'editing et l'enrichissement de l'information permanents et continus des offres numériques.

La transversalité de sa fonction, et notamment le lien opérationnel qu'il entretiendrait avec le délégué à l'antenne et aux programmes mais aussi avec le(s) rédacteur(s) en chef, serait confortée par son rattachement hiérarchique au Directeur régional.

Le délégué numérique et le(s) chef(s) d'info numérique seraient amenés à échanger et/ou travailler régulièrement ensemble. Ils favoriseraient l'interpénétration des cultures tv et numérique et la montée en compétences des collaborateurs.

## **5 LES ADAPTATIONS DU FONCTIONNOGRAMME CIBLE**

---

Comme indiqué dans le document remis à l'occasion du CCE des 15 et 16 juin 2016, il pourrait être tenu compte de particularités propres à certaines régions pour adapter le fonctionnogramme cible présenté.

Pour être plus explicite, les éventuels ajustements pourraient consister par exemple à :

- Renforcer l'équipe du délégué à l'antenne et aux programmes en ouvrant un poste de conseiller de programmes au sein des directions régionales qui regrouperaient plusieurs antennes de proximité.

La création d'un tel poste permettrait de répartir la charge de travail, de combler un besoin de coordination et/ou d'assurer une présence managériale « programmes » sur les antennes de proximité excentrées de la direction régionale.

- Adapter à l'inverse le dimensionnement de certaines fonctions au volume d'activité réel.

Si le fonctionnogramme cible est cohérent avec le souhait de développer progressivement les programmes régionaux, il faudrait tenir compte dans un premier temps, par souci de rationalisation et pour éviter le sous-emploi, du niveau d'activité réel actuel.

L'organisation actuelle pourrait dans ce cas être préservée. A titre d'exemple, il apparaîtrait souhaitable de maintenir l'organisation en place au niveau des administrateurs de production pour les directions régionales composées d'une seule antenne de proximité (Nord-Ouest), sauf à créer du sous-emploi, facteur de risques psycho-sociaux.

En fonction de la montée en puissance de l'activité, l'organisation pourrait être revue par la suite pour tendre vers le fonctionnogramme cible présenté.

- Conserver certaines organisations spécifiques en place pour préserver les équipes concernées et leur efficacité.

Certains pôles ont mis en place des modes de fonctionnement efficaces et qui offrent une certaine souplesse d'organisation de travail pour les collaborateurs (équipes de fabrication mutualisée de programmes courts, équipes des gestionnaires d'antenne du Nord-Ouest, ...).

Il n'est pas prévu de bouleverser ces spécificités dès lors que l'esprit de la nouvelle organisation et les objectifs poursuivis seraient préservés (approche pragmatique et non dogmatique).

Naturellement, ces éventuelles adaptations seraient soumises aux instances représentatives du personnel compétentes.

## **6 ACCOMPAGNEMENT DES CADRES DIRECTEMENT IMPACTES**

---

Dès la présentation des orientations stratégiques de France Télévisions au CCE du 2 mai 2016 et notamment du projet d'évolution de l'organisation du réseau France 3, un certain nombre de réunions d'information et d'échanges sur le projet ont eu lieu avec les principales équipes concernées : réunions en audio/visioconférences et/ou en présentiel des instances de gouvernance des pôles, réunions spécifiques avec certaines fonctions (coordination éditoriale, directeurs délégués à la régulation d'activité, responsables IMGHSE, etc.).

Des entretiens individuels ont d'ores et déjà eu lieu avec chaque directeur de pôle et avec chaque directeur délégué à la coordination éditoriale. Le Directeur du réseau et/ou le directeur des ressources humaines de France 3 ont également eu un échange (présentiel ou téléphonique) avec chaque collaborateur qui en a fait la demande.

Ces échanges ont notamment permis d'aborder les parcours et de recueillir le cas échéant les aspirations professionnelles de chacun.

Ces échanges seront systématisés à l'issue de la période des congés d'été.

Ils vont permettre de commencer à définir les mesures d'accompagnement individuelles.

## **7 MATRICE DE TRANSFERT DES POSTES**

---

La matrice de transfert des postes qui figure ci-après expose une projection théorique de la répartition des postes dans le cadre de l'organisation proposée. Elle ne tient pas compte des aspirations personnelles des collaborateurs concernés, tant sur le plan des fonctions que sur le plan géographique.

Par ailleurs, elle aboutit pour certaines fonctions à une augmentation des effectifs entre la situation actuelle et la situation cible. Sur ce point, il est précisé que le projet d'évolution de l'organisation n'a pas vocation à augmenter le volume global d'emploi de l'entreprise. Aussi, ce différentiel devra faire l'objet d'un comblement par redéploiement.

SECTEUR	FONCTION ACTUELLE	SITUATION ACTUELLE		
		RATTACHEMENT	IMPLANTATION	NOMBRE
SUPPORT	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION POLE NORD-OUEST	POLE NORD OUEST	RENNES	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION POLE NORD-EST	POLE NORD EST	STRASBOURG	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION POLE SUD-OUEST	POLE SUD OUEST	MARSEILLE	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION POLE SUD-EST	POLE SUD EST	BORDEAUX	1
	RESPONSABLE IMGHSE POLE NORD-OUEST	POLE NORD OUEST	RENNES	1
	RESPONSABLE IMGHSE POLE NORD-EST	POLE NORD EST	STRASBOURG	1
	RESPONSABLE IMGHSE POLE SUD-OUEST	POLE SUD OUEST	MARSEILLE	1
	RESPONSABLE IMGHSE POLE SUD-EST	POLE SUD EST	BORDEAUX	1
<b>TOTAL</b>				<b>8</b>
RH	DRH POLE NORD OUEST	DRH FRANCE 3	RENNES	1
	DRH POLE NORD EST	DRH FRANCE 3	STRASBOURG	1
	DRH POLE SUD EST	DRH FRANCE 3	MARSEILLE	1
	DRH POLE SUD OUEST	DRH FRANCE 3	BORDEAUX	1
	RRH PARIS ILE DE FRANCE CENTRE	DRH PÔLE NORD OUEST	VANVES	1
	RRH BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	DRH PÔLE NORD OUEST	RENNES	1
	RRH HAUTE ET BASSE NORMANDIE	DRH PÔLE NORD OUEST	ROUEN	1
	RRH LIMOUSIN POITOU CHARENTES	DRH PÔLE SUD OUEST	LIMOGES	1
	RRH AQUITAINE	DRH PÔLE SUD OUEST	BORDEAUX	1
	RRH MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON	DRH PÔLE SUD OUEST	TOULOUSE	1
	RRH PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	DRH PÔLE SUD EST	MARSEILLE	1
	RRH RHONE ALPES AUVERGNE	DRH PÔLE SUD EST	LYON	1
	RRH BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DRH PÔLE NORD EST	DIJON	1
	RRH LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	DRH PÔLE NORD EST	NANCY	1
	RRH ALSACE	DRH PÔLE NORD EST	STRASBOURG	1
	RRH NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	DRH PÔLE NORD EST	LILLE	1
<b>TOTAL</b>				<b>16</b>
FINANCES	DIRECTEUR FINANCIER POLE NORD OUEST	DIRECTION FINANCIERE RESEAU FRANCE 3	RENNES	1
	DIRECTEUR FINANCIER POLE NORD EST	DIRECTION FINANCIERE RESEAU FRANCE 3	NANCY	1
	DIRECTEUR FINANCIER POLE SUD EST	DIRECTION FINANCIERE RESEAU FRANCE 3	LYON	1
	DIRECTEUR FINANCIER POLE SUD OUEST	DIRECTION FINANCIERE RESEAU FRANCE 3	LIMOGES	1
<b>TOTAL</b>				<b>4</b>
MANAGEMENT EDITORIAL ET NUMERIQUE	DIRECTEUR POLE NORD OUEST	DIRECTION RESEAU FRANCE 3	RENNES	1
	DIRECTEUR POLE NORD EST	DIRECTION RESEAU FRANCE 3	STRASBOURG	1
	DIRECTEUR POLE SUD EST	DIRECTION RESEAU FRANCE 3	MARSEILLE	1
	DIRECTEUR POLE SUD OUEST	DIRECTION RESEAU FRANCE 3	BORDEAUX	1
	DELEGUE REGIONAL PARIS ILE DE FRANCE	POLE NORD OUEST	VANVES	1
	DELEGUE REGIONAL CENTRE	POLE NORD OUEST	ORLEANS	1
	DELEGUE REGIONAL HAUTE ET BASSE NORMANDIE	POLE NORD OUEST	ROUEN	1
	DELEGUE REGIONAL BRETAGNE	POLE NORD OUEST	RENNES	1
	DELEGUE REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	POLE NORD OUEST	NANTES	1
	DELEGUE REGIONAL LIMOUSIN	POLE SUD OUEST	LIMOGES	1
	DELEGUE REGIONAL POITOU CHARENTES	POLE SUD OUEST	POITIERS	1
	DELEGUE REGIONAL AQUITAINE	POLE SUD OUEST	BORDEAUX	1
	DELEGUE REGIONAL MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON	POLE SUD OUEST	TOULOUSE	1



	DELEGUE REGIONAL PROVENCE ALPES	POLE SUD EST	MARSEILLE	1
	DELEGUE REGIONAL COTE D'AZUR	POLE SUD EST	ANTIBES	1
	DELEGUE REGIONAL ALPES RHONE ALPES	POLE SUD EST	LYON	1
	DELEGUE REGIONAL AUVERGNE	POLE SUD EST	CLERMONT FERRAND	1
	DELEGUE REGIONAL FRANCHE COMTE	POLE NORD EST	BESANCON	1
	DELEGUE REGIONAL BOURGOGNE	POLE NORD EST	DIJON	1
	DELEGUE REGIONAL ALSACE	POLE NORD EST	STRASBOURG	1
	DELEGUE REGIONAL LORRAINE	POLE NORD EST	NANCY	1
	DELEGUE REGIONAL CHAMPAGNE ARDENNE	POLE NORD EST	REIMS	1
	DELEGUE REGIONAL PICARDIE	POLE NORD EST	AMIENS	1
	DELEGUE REGIONAL NORD PAS DE CALAIS	POLE NORD EST	LILLE	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION POLE SUD OUEST	POLE SUD OUEST	BORDEAUX	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION POLE NORD EST	POLE NORD EST	STRASBOURG	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION POLE SUD EST	POLE SUD EST	MARSEILLE	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION POLE NORD OUEST	POLE NORD OUEST	RENNES	1
	PILOTE WEB PARIS ILE DE FRANCE	DELEGUE REGIONAL ILE DE FRANCE	VANVES	1
	PILOTE WEB CENTRE	DELEGUE REGIONAL CENTRE	ORLEANS	1
	PILOTE WEB HAUTE NORMANDIE	DELEGUE REGIONAL NORMANDIE	ROUEN	1
	PILOTE WEB BASSE NORMANDIE	DELEGUE REGIONAL BASSE NORMANDIE	CAEN	1
	PILOTE WEB BRETAGNE	DELEGUE REGIONAL BRETAGNE	RENNES	1
	PILOTE WEB PAYS DE LA LOIRE	DELEGUE REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	NANTES	1
	PILOTE WEB LIMOUSIN	DELEGUE REGIONAL LIMOUSIN	LIMOGES	1
	PILOTE WEB POITOU CHARENTES	DELEGUE REGIONAL POITOU CHARENTES	POITIERS	1
	PILOTE WEB AQUITAINE	DELEGUE REGIONAL AQUITAINE	BORDEAUX	1
	PILOTE WEB MIDI PYRENEES	DELEGUE REGIONAL MIDI PYRENEES	TOULOUSE	1
	PILOTE WEB LANGUEDOC ROUSSILLON	DELEGUE REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON	MONTPELLIER	1
	PILOTE WEB PROVENCE ALPES	DELEGUE REGIONAL PROVENCE ALPES	MARSEILLE	1
	PILOTE WEB COTE D'AZUR	DELEGUE REGIONAL COTE D'AZUR	ANTIBES	1
	PILOTE WEB ALPES	DELEGUE REGIONAL ALPES	GRENOBLE	1
	PILOTE WEB RHONE ALPES	DELEGUE REGIONAL RHONE ALPES	LYON	1
	PILOTE WEB AUVERGNE	DELEGUE REGIONAL AUVERGNE	CLERMONT FERRAND	1
	PILOTE WEB FRANCHE COMTE	DELEGUE REGIONAL FRANCHE COMTE	BESANCON	1
	PILOTE WEB BOURGOGNE	DELEGUE REGIONAL BOURGOGNE	DIJON	1
	PILOTE WEB ALSACE	DELEGUE REGIONAL ALSACE	STRASBOURG	1
	PILOTE WEB LORRAINE	DELEGUE REGIONAL LORRAINE	NANCY	1
	PILOTE WEB CHAMPAGNE ARDENNE	DELEGUE REGIONAL CHAMPAGNE ARDENNE	REIMS	1
	PILOTE WEB PICARDIE	DELEGUE REGIONAL PICARDIE	AMIENS	1
	PILOTE WEB NORD PAS DE CALAIS	DELEGUE REGIONAL NORD PAS DE CALAIS	LILLE	1
	COORDINATEUR EDITORIAL NUMERIQUE	DIRECTION DELEGUEE COORD. EDIT. POLE NORD EST	LILLE	1
<b>TOTAL</b>				<b>52</b>
COMMUNICATION	RESPONSABLE COM INTERNE POLE NORD OUEST	POLE NORD OUEST	RENNES	1

	RESPONSABLE COM INTERNE POLE NORD EST	POLE NORD EST	STRASBOURG	1
	RESPONSABLE COM INTERNE POLE SUD EST	POLE SUD EST	MARSEILLE	1
	RESPONSABLE COM INTERNE POLE SUD OUEST	POLE SUD OUEST	BORDEAUX	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE PARIS ILE DE FRANCE ET CENTRE	POLE NORD OUEST	VANVES	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE HAUTE ET BASSE NORMANDIE	POLE NORD OUEST	ROUEN	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE BRETAGNE	POLE NORD OUEST	RENNES	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE PAYS DE LA LOIRE	POLE NORD OUEST	NANTES	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE POTIERS	POLE SUD OUEST	POITIERS	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE LIMOUSIN	POLE SUD OUEST	LIMOGES	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE AQUITAINE	POLE SUD OUEST	BORDEAUX	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE MIDI PYRENEES	POLE SUD OUEST	TOULOUSE	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE LANGUEDOC ROUSSILLON	POLE SUD OUEST	MONTPELLIER	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE ALPES	POLE SUD EST	GRENOBLE	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE RHONE ALPES	POLE SUD EST	LYON	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE AUVERGNE	POLE SUD EST	CLERMONT FERRAND	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	POLE NORD EST	DIJON	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE PICARDIE	POLE NORD EST	AMIENS	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE CHAMPAGNE ARDENNE	POLE NORD EST	REIMS	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE ALSACE	POLE NORD EST	STRASBOURG	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE NORD PAS DE CALAIS	POLE NORD EST	LILLE	1
	CHARGE DE COM EXTERNE FRANCHE COMTE	POLE NORD EST	BESANCON	1
	RESPONSABLE COM EXTERNE LORRAINE	POLE NORD EST	NANCY	1
<b>TOTAL</b>				<b>23</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>103</b>

**SITUATION CIBLE**

SECTEUR	NOUVELLE FONCTION	SITUATION PROJETEE		
		RATTACHEMENT	IMPLANTATION	NOMBRE
SUPPORT	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION	COORD ET RESSOURCES	RENNES	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION	COORD ET RESSOURCES	STRASBOURG	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION	COORD ET RESSOURCES	MARSEILLE	1
	DIRECTEUR DELEGUE A LA COORDINATION	COORD ET RESSOURCES	BORDEAUX	1
	RESPONSABLE IMGHSE	COORD ET RESSOURCES	RENNES	1
	RESPONSABLE IMGHSE	COORD ET RESSOURCES	STRASBOURG	1
	RESPONSABLE IMGHSE	COORD ET RESSOURCES	MARSEILLE	1
	RESPONSABLE IMGHSE	COORD ET RESSOURCES	BORDEAUX	1
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>8</b>
RH	DRH NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	DRH FRANCE 3	LILLE	1
	DRH NORMANDIE	DRH FRANCE 3	ROUEN	1
	RRH BRETAGNE	DRH FRANCE 3	RENNES	1
	RRH PAYS DE LA LOIRE	DRH FRANCE 3	NANTES	1
	RRH CENTRE VAL DE LOIRE	DRH FRANCE 3	ORLEANS	1
	RRH PARIS	DRH FRANCE 3	VANVES	1
	DRH AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	DRH FRANCE 3	BORDEAUX	1
	RRH AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	DRH AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	BORDEAUX	1
	DRH MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON	DRH FRANCE 3	TOULOUSE	1

	DRH PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	DRH FRANCE 3	MARSEILLE	1
	DRH RHONE ALPES AUVERGNE	DRH FRANCE 3	LYON	1
	RRH RHONE ALPES AUVERGNE	DRH RHONE ALPES AUVERGNE	LYON	1
	DRH BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DRH FRANCE 3	DIJON	1
	DRH GRAND EST	DRH FRANCE 3	STRASBOURG	1
	RRH GRAND EST	DRH GRAND EST	STRASBOURG	1
	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT MANAGERIAL	DRH FRANCE 3	PARIS	1
	RESPONSABLE SANTE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	DRH FRANCE 3	PARIS	1
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>17</b>
FINANCES	DIRECTEUR FINANCIER BRETAGNE	DIRECTION FINANCIERE RESEAU FRANCE 3	RENNES	1
	DIRECTEUR FINANCIER GRAND EST	DIRECTION FINANCIERE RESEAU FRANCE 3	NANCY	1
	DIRECTEUR FINANCIER RHÔNE ALPES AUVERGNE	DIRECTION FINANCIERE RESEAU FRANCE 3	LYON	1
	DIRECTEUR FINANCIER AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	DIRECTION FINANCIERE RESEAU FRANCE 3	LIMOGES	1
	RESPONSABLE FINANCIER NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	DIRECTION FINANCIERE GRAND EST	LILLE	1
	RESPONSABLE FINANCIER BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DIRECTION FINANCIERE GRAND EST	BESANCON	1
	RESPONSABLE FINANCIER PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	DIRECTION FINANCIERE RHÔNE ALPES AUVERGNE	MARSEILLE	1
	RESPONSABLE FINANCIER MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON	DIRECTION FINANCIERE AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	TOULOUSE	1
	RESPONSABLE FINANCIER PAYS DE LA LOIRE	DIRECTION FINANCIERE BRETAGNE	NANTES	1
	RESPONSABLE FINANCIER CENTRE VAL DE LOIRE	DIRECTION FINANCIERE BRETAGNE	ORLEANS	1
	RESPONSABLE FINANCIER PARIS ILE-DE- FRANCE	DIRECTION FINANCIERE BRETAGNE	VANVES	1
	RESPONSABLE FINANCIER PARIS NORMANDIE	DIRECTION FINANCIERE BRETAGNE	ROUEN	1
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>12</b>
MANAGEMENT EDITORIAL ET NUMERIQUE	DIRECTEUR REGIONAL ILE DE FRANCE	DIRECTION RESEAU France 3	VANVES	1
	DIRECTEUR REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	DIRECTION RESEAU France 3	ORLEANS	1
	DIRECTEUR REGIONAL NORMANDIE	DIRECTION RESEAU France 3	ROUEN	1
	DIRECTEUR REGIONAL BRETAGNE	DIRECTION RESEAU France 3	RENNES	1
	DIRECTEUR REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	DIRECTION RESEAU France 3	NANTES	1
	DIRECTEUR REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	DIRECTION RESEAU France 3	BORDEAUX	1
	DIRECTEUR REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	DIRECTION RESEAU France 3	TOULOUSE	1
	DIRECTEUR REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	DIRECTION RESEAU France 3	MARSEILLE	1
	DIRECTEUR REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES	DIRECTION RESEAU France 3	LYON	1
	DIRECTEUR REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DIRECTION RESEAU France 3	DIJON	1
	DIRECTEUR REGIONAL ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE	DIRECTION RESEAU France 3	STRASBOURG	1
	DIRECTEUR REGIONAL NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	DIRECTION RESEAU France 3	LILLE	1
	DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES ILE DE FRANCE	DIRECTEUR REGIONAL ILE DE FRANCE	VANVES	1
	DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES CENTRE VAL DE LOIRE	DIRECTEUR REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	ORLEANS	1
	DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES NORMANDIE	DIRECTEUR REGIONAL NORMANDIE	ROUEN	1
	DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES BRETAGNE	DIRECTEUR REGIONAL BRETAGNE	RENNES	1
	DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES PAYS DE LA LOIRE	DIRECTEUR REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	NANTES	1
DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	DIRECTEUR REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	BORDEAUX	1	

DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	DIRECTEUR REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	TOULOUSE	1
DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	DIRECTEUR REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	MARSEILLE	1
DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES AUVERGNE RHONE ALPES	DIRECTEUR REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES	LYON	1
DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DIRECTEUR REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DIJON	1
DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE	DIRECTEUR REGIONAL ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE	STRASBOURG	1
DELEGUE ANTENNE ET PROGRAMMES NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	DIRECTEUR REGIONAL NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	LILLE	1
DELEGUE NUMERIQUE ILE DE FRANCE	DIRECTEUR REGIONAL ILE DE FRANCE	VANVES	1
DELEGUE NUMERIQUE CENTRE VAL DE LOIRE	DIRECTEUR REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	ORLEANS	1
DELEGUE NUMERIQUE NORMANDIE	DIRECTEUR REGIONAL NORMANDIE	ROUEN	1
DELEGUE NUMERIQUE BRETAGNE	DIRECTEUR REGIONAL BRETAGNE	RENNES	1
DELEGUE NUMERIQUE PAYS DE LA LOIRE	DIRECTEUR REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	NANTES	1
DELEGUE NUMERIQUE AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	DIRECTEUR REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	BORDEAUX	1
DELEGUE NUMERIQUE LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	DIRECTEUR REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	TOULOUSE	1
DELEGUE NUMERIQUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	DIRECTEUR REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	MARSEILLE	1
DELEGUE NUMERIQUE AUVERGNE RHONE ALPES	DIRECTEUR REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES	LYON	1
DELEGUE NUMERIQUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DIRECTEUR REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DIJON	1
DELEGUE NUMERIQUE ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE	DIRECTEUR REGIONAL ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE	STRASBOURG	1
DELEGUE NUMERIQUE NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	DIRECTEUR REGIONAL NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	LILLE	1
CHEF INFO NUMERIQUE PARIS ILE DE FRANCE	REDACTEUR EN CHEF PARIS ILE DE FRANCE	VANVES	1
CHEF INFO NUMERIQUE CENTRE	REDACTEUR EN CHEF CENTRE	ORLEANS	1
CHEF INFO NUMERIQUE HAUTE NORMANDIE	REDACTEUR EN CHEF HAUTE NORMANDIE	ROUEN	1
CHEF INFO NUMERIQUE BASSE NORMANDIE	REDACTEUR EN CHEF BASSE NORMANDIE	CAEN	1
CHEF INFO NUMERIQUE BRETAGNE	REDACTEUR EN CHEF BRETAGNE	RENNES	1
CHEF INFO NUMERIQUE PAYS DE LA LOIRE	REDACTEUR EN CHEF PAYS DE LA LOIRE	NANTES	1
CHEF INFO NUMERIQUE LIMOUSIN	REDACTEUR EN CHEF LIMOUSIN	LIMOGES	1
CHEF INFO NUMERIQUE POITOU CHARENTES	REDACTEUR EN CHEF POITOU CHARENTES	POITIERS	1
CHEF INFO NUMERIQUE AQUITAINE	REDACTEUR EN CHEF AQUITAINE	BORDEAUX	1
CHEF INFO NUMERIQUE MIDI PYRENEES	REDACTEUR EN CHEF MIDI PYRENEES	TOULOUSE	1
CHEF INFO NUMERIQUE LANGUEDOC ROUSSILLON	REDACTEUR EN CHEF LANGUEDOC ROUSSILLON	MONTPELLIER	1
CHEF INFO NUMERIQUE PROVENCE ALPES	REDACTEUR EN CHEF PROVENCE ALPES	MARSEILLE	1
CHEF INFO NUMERIQUE COTE D'AZUR	REDACTEUR EN CHEF COTE D'AZUR	ANTIBES	1
CHEF INFO NUMERIQUE ALPES	REDACTEUR EN CHEF ALPES	GRENOBLE	1
CHEF INFO NUMERIQUE RHONE ALPES	REDACTEUR EN CHEF RHONE ALPES	LYON	1
CHEF INFO NUMERIQUE AUVERGNE	REDACTEUR EN CHEF AUVERGNE	CLERMONT FERRAND	1

	CHEF INFO NUMERIQUE FRANCHE COMTE	REDACTEUR EN CHEF FRANCHE COMTE	BESANCON	1
	CHEF INFO NUMERIQUE BOURGOGNE	REDACTEUR EN CHEF BOURGOGNE	DIJON	1
	CHEF INFO NUMERIQUE ALSACE	REDACTEUR EN CHEF ALSACE	STRASBOURG	1
	CHEF INFO NUMERIQUE LORRAINE	REDACTEUR EN CHEF LORRAINE	NANCY	1
	CHEF INFO NUMERIQUE CHAMPAGNE ARDENNE	REDACTEUR EN CHEF CHAMPAGNE ARDENNE	REIMS	1
	CHEF INFO NUMERIQUE PICARDIE	REDACTEUR EN CHEF PICARDIE	AMIENS	1
	CHEF INFO NUMERIQUE NORD PAS DE CALAIS	REDACTEUR EN CHEF NORD PAS DE CALAIS	LILLE	1
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>59</b>
COMMUNICATION	DELEGUE COMMUNICATION ILE DE FRANCE	DIRECTEUR REGIONAL ILE DE FRANCE	VANVES	1
	DELEGUE COMMUNICATION CENTRE VAL DE LOIRE	DIRECTEUR REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	ORLEANS	1
	DELEGUE COMMUNICATION NORMANDIE	DIRECTEUR REGIONAL NORMANDIE	ROUEN	1
	DELEGUE COMMUNICATION BRETAGNE	DIRECTEUR REGIONAL BRETAGNE	RENNES	1
	DELEGUE COMMUNICATION PAYS DE LA LOIRE	DIRECTEUR REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	NANTES	1
	DELEGUE COMMUNICATION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	DIRECTEUR REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	BORDEAUX	1
	DELEGUE COMMUNICATION LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	DIRECTEUR REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	TOULOUSE	1
	DELEGUE COMMUNICATION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	DIRECTEUR REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	MARSEILLE	1
	DELEGUE COMMUNICATION AUVERGNE RHONE ALPES	DIRECTEUR REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES	LYON	1
	DELEGUE COMMUNICATION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DIRECTEUR REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DIJON	1
	DELEGUE COMMUNICATION ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE	DIRECTEUR REGIONAL ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE	STRASBOURG	1
	DELEGUE COMMUNICATION NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	DIRECTEUR REGIONAL NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	LILLE	1
	RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE PROXIMITE LORRAINE	DELEGUE COMMUNICATION GRAND EST	NANCY	1
	RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE PROXIMITE CHAMPAGNE ARDENNE	DELEGUE COMMUNICATION GRAND EST	REIMS	1
	RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE DE PROXIMITE PICARDIE	DELEGUE COMMUNICATION HAUTS DE FRANCE	AMIENS	1
	RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE DE PROXIMITE POITOU CHARENTES	DELEGUE COMMUNICATION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	POITIERS	1
	RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE DE PROXIMITE LIMOUSIN	DELEGUE COMMUNICATION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES	LIMOGES	1
	RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE DE PROXIMITE LANGUEDOC ROUSSILLON	DELEGUE COMMUNICATION MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON	MONTPELLIER	1
	RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE DE PROXIMITE ALPES	DELEGUE COMMUNICATION RHONE ALPES AUVERGNE	GRENOBLE	1
	RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE DE PROXIMITE AUVERGNE	DELEGUE COMMUNICATION RHONE ALPES AUVERGNE	CLERMONT FERRAND	1
	RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE DE PROXIMITE FRANCHE COMTE	DELEGUE COMMUNICATION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	BESANCON	1
RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE DE PROXIMITE COTE D'AZUR	DELEGUE COMMUNICATION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	ANTIBES	1	
RESPONSABLE COMMUNICATION ANTENNE DE PROXIMITE BASSE NORMANDIE	DELEGUE COMMUNICATION NORMANDIE	CAEN	1	
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>23</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>119</b>

ACCORD DE METHODE RELATIF  
AU PROJET D'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DU RESEAU REGIONAL FRANCE 3

Le présent accord est conclu

Entre :

- France Télévisions, Société nationale de programme, au capital de 347 540 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432 766 947 R.C.S. Paris, ayant son siège social 7, esplanade Henri de France 75015 Paris, représentée par Arnaud Lesaunier agissant en qualité de Directeur général délégué aux ressources humaines et à l'organisation, ci-après dénommée « France Télévisions », ou « la Direction »

D'une part

Et

- les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise France Télévisions, ci-après dénommées « les organisations syndicales »,

D'autre part

Ci-après dénommés ensemble « les parties »

**PREAMBULE :**

Afin de permettre une cohérence non seulement avec le projet éditorial de France Télévisions pour France 3 mais aussi avec le nouveau découpage territorial des treize (13) régions administratives issu de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015, une nouvelle organisation du réseau régional France 3 a été projetée.

Initiée au niveau de l'entreprise, la procédure d'information-consultation sur ce projet d'évolution de l'organisation du réseau régional France 3 a commencé avec l'envoi des documents le 6 juin 2016 suivi d'une présentation en séance ordinaire du CCE le 16 juin 2016.

Au regard des échanges survenus au CCE des 15 et 16 juin 2016, la Direction a indiqué que les Comités des établissements des quatre Pôles de gouvernance seront consultés.

Dans ce cadre, il a paru nécessaire aux parties de rendre les procédures d'information et de consultation les plus efficaces possible et de permettre une mise en œuvre du projet dans les meilleures conditions.

Le présent accord a pour objet d'aménager le cadrage de l'information-consultation du projet d'évolution de l'organisation du réseau régional France 3.

## **ARTICLE 1 - CADRAGE DE L'INFORMATION-CONSULTATION**

La procédure d'information-consultation sur le projet d'évolution de l'organisation du réseau régional France 3 a été lancée le 6 juin 2016 avec l'envoi aux élus du Comité Central d'Entreprise (CCE) des documents relatifs au projet.

Le 16 juin 2016, le Comité Central d'Entreprise a été informé en séance ordinaire du contenu de ce projet.

Ce projet a été présenté à l'IC-CHSCT le 7 juillet 2016.

Ce projet a également été présenté, dans le cadre d'une information à la Direction Territoriale Corse et dans le cadre d'une première information en vue d'une consultation, aux Comités d'Etablissements des quatre Pôles de gouvernance concernés selon le calendrier suivant :

- Comité d'Etablissement Pôle Nord-Ouest : 24 juin 2016
- Comité d'Etablissement Pôle Sud-Ouest : 28 juin 2016
- Comité d'Etablissement Pôle Nord-Est : 24 juin 2016
- Comité d'Etablissement Pôle Sud-Est : 21 juin 2016
- Comité d'Etablissement de la Direction Territoriale Corse : 28 juin 2016

### **1.1 La prorogation du délai de l'information consultation du CCE**

En application des délais légaux, l'avis du CCE devrait être recueilli le 6 octobre 2016.

Cependant, afin de tenir compte de la consultation des quatre Comités d'Etablissement de Pôle de gouvernance, et de permettre aux instances sollicitées ainsi qu'à l'expert désigné par l'IC-CHSCT, de mener leurs travaux et d'exercer leurs prérogatives dans des délais prenant en compte cette situation, les parties sont convenues de proroger le délai de consultation légal et d'en reporter le terme jusqu'au 29 novembre 2016.

### **1.2 L'expertise de l'IC-CHSCT**

Conformément aux dispositions légales, les élus de l'IC-CHSCT désignent un expert unique, afin de les assister dans l'expertise du projet d'évolution de l'organisation du réseau régional France 3 et son impact sur les conditions de travail des salariés concernés et de leur permettre de rendre un avis conformément au calendrier précisé à l'article 1.3 du présent accord.

Il est si nécessaire rappelé qu'en application des dispositions légales, seul l'IC-CHSCT est consulté dans le cadre de l'information-consultation et rendra un avis dans les délais sus visés.

### **1.3 Calendrier prévisionnel général de l'information-Consultation**

#### **1.3.1 L'IC-CHSCT**

Compte tenu de la prorogation des délais de consultation, l'expert rendra son rapport au plus tard le 26 octobre 2016.

L'IC-CHSCT devra, en conséquence, rendre son avis au plus tard dans les quinze jours de la remise du rapport, soit le 9 novembre 2016.

### **1.3.2 Les Comités d'Etablissement**

Les Comités d'Etablissement concernés par l'information-consultation sont listés en préambule du présent article 1 et si nécessaire rappelés ici :

- Comité d'Etablissement Pôle Nord-Ouest
- Comité d'Etablissement Pôle Sud-Ouest
- Comité d'Etablissement Pôle Nord-Est
- Comité d'Etablissement Pôle Sud-Est

Les Comités d'Etablissement des quatre Pôles de gouvernance seront consultés les 16, 17, 18 et 22 novembre, soit au plus tard sept jours avant le CCE.

### **1.3.3 Le CCE**

Conformément à l'article 1.1 du présent accord, le CCE rendra son avis le 29 novembre 2016.

## **ARTICLE 2 - COMMUNICATION PREALABLE DES POSTES**

### **2.1 Communication préalable des postes**

Afin d'assurer une mise en œuvre de l'évolution de l'organisation du réseau régional France 3 dans de bonnes conditions au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les parties conviennent, qu'il sera procédé, mi-juillet, à une communication des nouveaux postes issus de cette nouvelle organisation, dans l'hypothèse où celle-ci serait effectivement mise en œuvre à l'issue de l'information-consultation telle que prévue à l'article 1 du présent accord.

Cette communication permettra aux salariés directement impactés de réfléchir le plus en amont possible à leur positionnement dans cette nouvelle organisation.

### **2.2 Conditions et modalités de mise en œuvre de la communication des postes**

A l'issue du Comité central d'entreprise extraordinaire du 12 juillet 2016 au cours duquel il sera réalisé un nouveau point d'information sur le projet d'évolution d'organisation du réseau régional France 3, une communication sur les postes sera effectuée avec la mention « à titre d'information sur l'état du projet actuellement présenté aux instances représentatives du personnel ».

### **2.3 Postes concernés par la communication des postes**

Les postes visés sont les suivants :

- Directeur régional
- Délégués à l'antenne et aux programmes
- Délégués au numérique
- Délégués à la communication
- Chef d'info Web



### ARTICLE 3 - DISPOSITIONS DIVERSES

#### **3.1 Date d'effet et durée du présent accord**

Le présent accord entrera en vigueur à l'issue des formalités de dépôt.

Il est conclu pour une durée déterminée, conformément à l'article L2222-4 du code du travail, jusqu'à la fin de procédure info-consultation.

Au terme de la durée du présent accord, le présent accord cessera de produire ses effets.

#### **3.2 Formalités de dépôt et d'information**

Le présent accord est conclu avec les organisations représentatives au niveau de l'entreprise dans les conditions de majorité prévues à l'article L. 2232-12 du code du travail.

Il sera notifié dès sa conclusion à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise. Sauf opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales conformément aux dispositions légales, il sera déposé auprès de la DIRECCTE et du Conseil de Prud'hommes du siège de l'entreprise.

Fait à Paris, le

En 10 exemplaires originaux

Pour France Télévisions	
Pour la CFDT	
Pour la CGT	
Pour FO	
Pour le SNJ	